



# Rapport annuel 2018

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



# Vision

## Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 40 ans, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paraplégés médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association (bienfaiteurs) perçoivent rapidement et sans autre formalité un montant de soutien unique de CHF 250 000.

Le vaste réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques est composé de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paraplégés médullaires en Suisse.



# Sommaire

<b>Message du président</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de situation et de prestations</b>	<b>7</b>
Croissance constante des affiliations permanentes	7
Affiliation permanente cotée	7
Motivations des bienfaiteurs comme point de départ pour la conquête de nouveaux membres	9
Force d'attraction de Nottwil pour les visiteurs	9
Montants de soutien bienfaiteurs versés aux membres de l'association	9
Utilisation des cotisations des membres et de leurs dons	10
Assistance du Service Center	10
<b>Nonprofit Governance</b>	<b>12</b>
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne, commissions	14
Compensations	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Registre des personnes du comité directeur	16
Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques	18
<b>Rapport financier</b>	<b>19</b>
Bilan	20
Compte d'exploitation	21
Tableau des flux de trésorerie	22
Variation du capital de l'association	23
Notes explicatives des comptes annuels 2018	24
Utilisation du résultat annuel	31
Rapport de l'organe de révision	32
Impressum	34

## Sigles fréquemment utilisés

AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
GZI	Institut Guido A. Zäch
HSS	Hotel Sempachersee
IC	Intercompany
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques



L'inauguration de l'espace visiteurs « ParaForum » aura lieu à l'automne 2019.

# Message du président

## Sécurité et solidarité : les deux moteurs qui poussent à adhérer

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

En 2018, nous avons interrogé un échantillon représentatif de membres de l'Association des bienfaiteurs sur les motivations qui ont présidé à leur décision de rester affiliés.

Parmi les motifs principalement invoqués, on trouve : la conviction que personne n'est à l'abri d'une blessure médullaire, la vaste expertise disponible à Nottwil ainsi que le fort sentiment de solidarité avec les blessés médullaires et le désir de soutenir leur réadaptation au Centre suisse des paraplégiques (CSP), leur réinsertion dans le monde professionnel et leur suivi au long cours. Sans oublier l'aide directe qui leur est versée dans certains cas graves.

Besoin de sécurité et de solidarité, ainsi pourrait-on synthétiser les motivations de la population suisse qui fait pleinement confiance à la Fondation suisse pour paraplégiques et à son réseau de prestations unique en son genre – dont la pérennité et l'excellence ne seraient pas ce qu'elles sont sans la fidélité de ses membres.

### Les bienfaiteurs, garants de l'avenir

L'agrandissement et la rénovation de la clinique démarrés en 2015 représentent le plus gros projet de construction du CSP depuis son inauguration il y a 29 ans. Et, c'est avant tout grâce à votre soutien financier, chers membres, que tous ces travaux ont pu être réalisés, vu que la clinique spécialisée de Nottwil ne bénéficie d'aucune subvention de la part de l'État.

En 2018, nombre de nouveaux locaux ont été « livrés » dans le respect des délais. À commencer par l'aile nord qui augmente la superficie du CSP de 15 000 m<sup>2</sup> et abrite la médecine aiguë avec son service de soins intensifs et deux unités de soins de médecine aiguë.

C'est dans les locaux de l'aile nord-ouest qu'est installé le nouveau bloc opératoire où la première intervention des spécialistes de chirurgie spinale et d'orthopédie a eu lieu dès octobre 2018.



### La connaissance, pour sensibiliser

Février 2018 a vu le début des travaux d'excavation à l'endroit où un espace visiteurs multimédia et interactif de 400 m<sup>2</sup>, baptisé « ParaForum », est sorti de terre. La volonté affichée de ses concepteurs est la diffusion de la connaissance ayant trait au diagnostic de paralysie médullaire et à la vie avec une paraplégie ou une tétraplégie. Rappelons-le ici aussi : l'édifice, et l'exposition en gestation, n'auront été possibles que grâce aux dons reçus – la date d'inauguration sera communiquée dans la revue pour les bienfaiteurs « Paraplégie ». Nous espérons, chers membres, que vous serez des nôtres pour cette grande occasion.

Au nom de tous les blessés médullaires, je tiens à vous remercier de tout cœur pour votre fidélité et votre confiance, manifestes à travers votre choix de rester affiliés année après année.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Heinz Frei'.

Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques



Le dispositif de navigation chirurgicale 3D (O-Arm) permet de réaliser des interventions chirurgicales peu invasives sur le rachis au millimètre près, quel que soit le site de la colonne vertébrale à opérer. Le O-Arm est un instrument dont l'acquisition a pu se faire grâce aux dons affectés.

# Rapport de situation et de prestations

## Croissance constante des affiliations permanentes

Pour l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), l'exercice passé est extrêmement réussi : les cotisations des membres ont fortement augmenté, environ deux millions de francs, pour atteindre 68 995 millions de francs. En 2018, un grand nombre de foyers suisses (1,12 million) comptant 1,8 million de membres a aidé la Fondation suisse pour paraplégiques à remplir sa mission.

Constat fort réjouissant, au 31 décembre 2018, les chiffres bruts font état de 99 651 nouvelles affiliations dont une part est constituée de premières affiliations et l'autre de personnes qui avaient adhéré sans renouveler leur affiliation, et qui ont été relancées pour redevenir membres. Ce qui signifie une croissance effective de plus de 14 600 nouvelles affiliations, compte tenu des désaffiliations.

La conquête de tous ces nouveaux membres a été possible grâce aux activités à la fois diverses et variées et synchronisées du marketing de dialogue qui met en œuvre une communication multivectorielle. Relations publiques, papier, marketing en ligne, tout est exploité.

## Affiliation permanente cotée

Les affiliations permanentes enregistrent le plus fort taux de croissance parmi les différents types d'affiliation. En 2018, les chiffres nets affichent une hausse d'environ 7800, ce qui porte le nombre total d'affiliés permanents à 79 452 et correspond à une augmentation de 11 %. Elles plaisent surtout aux adhérents qui le sont depuis de nombreuses années. Ceux-ci sont plusieurs milliers à opter pour l'affiliation à vie quand ils reçoivent la facture qui les invite à verser leur cotisation.

## Utilisation des cotisations des membres et des dons en 2018

CHF 88 mio au total



25 %

Aide directe aux paraplégiques



18 %

Soutien champ de prestations Médecine



16 %

Suivi des membres et charges de collecte de fonds



12 %

Infrastructure de Nottwil



12 %

Soutien champ de prestations Formation, Recherche, Innovation



7 %

Soutien champ de prestations Intégration



4 %

Contribution aux recherches de tiers



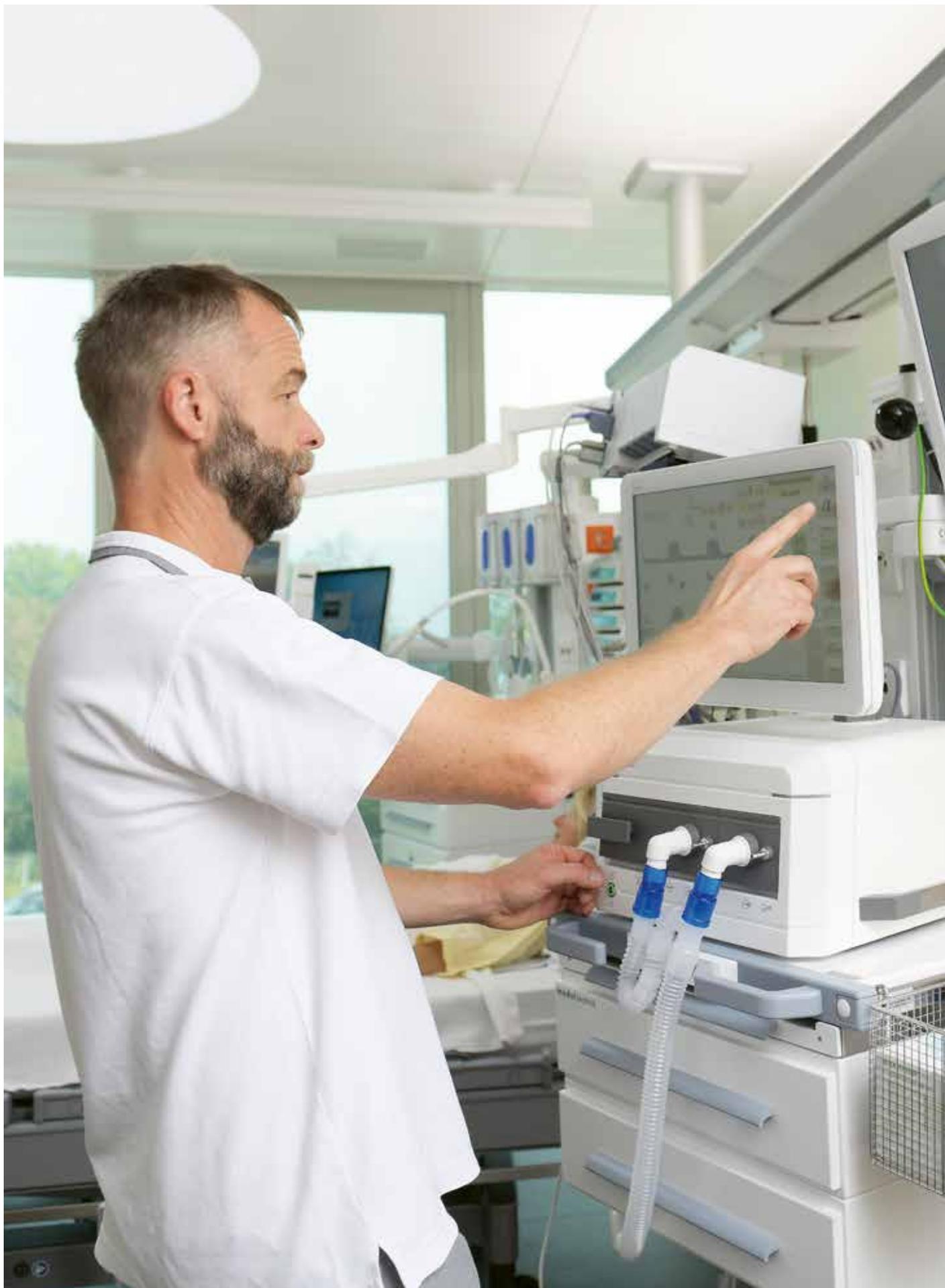
4 %

Frais d'administration



2 %

Soutien champ de prestations Solidarité



La surveillance des patients dont le pronostic vital est engagé et de ceux qui sont ventilés par un respirateur se fait en unité de soins intensifs où le sevrage ventilatoire a lieu. Grâce aux dons reçus, des infrastructures de technologie médicale hautement spécialisées sont à disposition.

**Motivations des bienfaiteurs comme point de départ pour la conquête de nouveaux membres**

En 2018, un échantillon représentatif de membres a été interrogé sur les motifs qui ont présidé à la décision d'adhérer, au premier rang desquels la conviction qu'une blessure de la moelle épinière peut toucher n'importe qui n'importe quand et la possibilité de faire appel à la vaste expertise dont Nottwil est dépositaire. Les résultats de cette étude menée en collaboration avec un institut de sondage permettront de concevoir une nouvelle campagne pour conquérir de nouveaux membres et serviront à optimiser les contenus du marketing et de la communication.

**Force d'attraction de Nottwil pour les visiteurs**

Ils ont été 10 635 à faire le déplacement jusqu'à Nottwil en 2018 pour découvrir le campus soit 423 groupes de visiteurs à qui

quelque 140 guides ont présenté le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques. Cela a été l'occasion pour les initiés comme pour les novices de jeter un coup d'œil dans les coulisses d'une entreprise comptant plus de 1700 collaborateurs et 80 métiers différents, tous voués aux blessés médullaires.

**Montants de soutien bienfaiteurs versés aux membres de l'association**

En vertu des statuts, toute personne membre perçoit un montant de soutien bienfaiteur de CHF 250 000 «en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant». En 2018, l'AdB a versé CHF 5,6 mio au total à 33 adhérents accidentés dont dix-neuf ont perçu le montant maximal, neuf un montant partiel et cinq une avance. Sont encore en suspens 26 demandes de soutien bienfaiteur – soit CHF 5,5 mio.

**Utilisation en 2018 des dons affectés**

CHF 15,5 mio au total



42 %

Nouveau bâtiment espace visiteurs



33 %

Infrastructure unité de soins intensifs et salles d'opération



10 %

Travaux d'aménagement et d'agrandissement CSP Nottwil



8 %

Aide directe paralysés médullaires



4 %

Développement de moyens auxiliaires pour les paralysés médullaires



1 %

Intégration professionnelle



1 %

Semaines de vacances rééducation pour adolescents



1 %

Accompagnement médical de jeunes paralysés médullaires

### Utilisation des cotisations des membres et de leurs dons

De manière générale, les cotisations des membres (affiliations annuelles et permanentes) servent à maintenir le vaste réseau de prestations proposé par la Fondation suisse pour paraplégiques de concert avec ses filiales, ses organisations partenaires et les partenaires du réseau permettant un encadrement à vie des personnes paraplégiques et tétraplégiques.

Outre les cotisations de membres, la Fondation suisse pour paraplégiques et l'AdB ont utilisé 15,5 millions de francs de dons affectés. En 2018, cette somme a principalement été investie dans la construction de l'espace visiteurs ainsi que l'agrandissement de l'unité de soins intensifs et les salles d'opération.

### Assistance du Service Center

Une équipe de 16 collaborateurs s'occupe de répondre à quelque 1,8 million de membres; ce sont leurs premiers interlocuteurs.

En 2018, les contacts avec les bienfaiteurs ont atteint des sommets, notamment par courriel. Diverses et variées, les demandes concernaient changements d'adresse et d'état civil, elles avaient trait aux versements et aux dons, à l'arrivée d'un nouveau-né au sein de la famille, à des questions liées à l'affiliation permanente. Avec un total de 81873, le nombre de courriels et de demandes via site Internet a progressé de 56% par rapport à l'an passé.

Pour ce qui est des contacts téléphoniques, le Service Center a enregistré une progression d'environ 20% par rapport à l'année dernière, soit 71323 appels au total. Ne serait-ce que suite aux envois annuels, les collaborateurs du Service Center ont reçu plus de 25000 coups de fil l'automne dernier auxquels ils ont répondu avec célérité et compétence, en sus des milliers de paiements et demandes de toutes sortes arrivant par la poste qu'ils ont eu à traiter manuellement.

Nottwil, le 13 mars 2019



Dr iur. Joseph Hofstetter  
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel  
Responsable Marketing et communication d'entreprise  
de la Fondation suisse pour paraplégiques



Beatrice Müller  
Cheffe des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques

**Service Center chiffres 2018**



**239 310**

Correspondance individuelle  
traitée



**166 611**

Minutes de conversation



**71 323**

Appels reçus



**81 873**

E-mails et demandes reçus  
via Internet



**28 781**

Cartes d'anniversaire, de condoléances  
et de félicitations envoyées



**10 069**

Guides testamentaires envoyés

**Interlocuteurs**

Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques  
T +41 41 939 51 48 / heinz.frei@paraplegie.ch

Dr iur. Joseph Hofstetter  
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques  
T +41 41 939 63 18 / joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Dr ès sc. tech. Daniel Joggi  
Président du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour  
paraplégiques et membre du comité directeur de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques  
T +41 41 939 63 20 / daniel.joggi@paraplegie.ch

**Date importante**

Mercredi 24 avril 2019  
Assemblée générale ordinaire  
pour l'exercice 2018

# Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) utilise en tant qu'association les mêmes principes de Nonprofit Governance.

## Principes

Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).

- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information en temps opportun, transparente à l'interne comme à l'externe au sujet de la structure et des activités de l'organisation ainsi que de l'utilisation de ses moyens.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaborateurs honoraires, bénévoles et salariés.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

## Objet, structure et buts

### Objet de l'organisation

L'Association a pour but d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralyés médullaires, en leur apportant notamment un soutien financier, de même qu'aux membres de l'Association victimes d'une paralysie médullaire suite à un accident. L'Association est politiquement et confessionnellement neutre.

### Structure sociale

Existe sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) une association au sens des art. 60ss. CC dont le siège est à Nottwil.

### Buts, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des paraplégiques et tétraplégiques. Elle prend et soutient toutes les mesures appropriées pour atteindre ce but en fonction de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

La FSP soutient les paraplégiques et tétraplégiques par ses contributions aux frais liés à l'acquisition de moyens auxiliaires, d'appareils et d'équipements ainsi qu'aux taxes de soins non couvertes; elle les aide, y compris leurs proches, lorsqu'ils sont en situation de détresse.

La FSP soutient les objectifs de l'Association suisse des paraplégiques et met à disposition des moyens financiers pour

- le développement, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- de son centre de recherche et de formation, l'Institut Guido A. Zäch à Nottwil,
- la construction, le développement et l'exploitation de ses propres institutions par différentes activités en faveur des paraplégiques et tétraplégiques.

La FSP encourage la formation initiale et la formation continue de personnel qualifié et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paraplégiques et tétraplégiques.

La FSP communique sur ses préoccupations et sensibilise le grand public aux défis que les paraplégiques et tétraplégiques ont à relever, par son travail d'information. La Fondation est en mesure d'apporter son soutien ou de mettre elle-même en œuvre des activités en faveur de personnes ayant un handicap physique, une infirmité ou des maladies; lesquelles activités contribuent directement ou indirectement à une amélioration de la qualité de vie des personnes concernées, notamment dans le domaine de la prise en charge médicale, de la fourniture de moyens auxiliaires, de la formation, de la recherche et de l'innovation.

## Comité directeur

### Organisation et composition

Le comité directeur est composé de cinq au minimum et de neuf membres au maximum, dont trois au minimum doivent en règle générale faire partie du Conseil de fondation de la FSP. Actuellement, trois membres du comité directeur de l'AdB sont aussi membres du Conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par le président.

### Autres activités et intérêts des membres du comité directeur

Les intérêts croisés figurent aux pages 16 et 17 dans à la rubrique présentant chaque membre du comité directeur.

### Liens croisés avec des organisations proches

Heinz Frei, Daniel Joggi et Barbara Moser Blanc, membres du comité directeur, sont également membres du Conseil de fondation de la FSP. Heinz Frei est lié à la FSP par un contrat de travail.

### Élection et durée des mandats

L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même.

La durée du mandat des membres du comité directeur et du président de celui-ci est de deux ans et commence immédiatement après acceptation par le membre du comité directeur élu et à l'issue de l'assemblée générale réunie. Une réélection est possible.

La durée du mandat des membres et du président du comité directeur prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui a lieu l'année pendant laquelle se termine le mandat de deux ans.

Le comité directeur a édicté un règlement électoral pour les élections du comité directeur de l'AdB le 10 février 2016. La préparation et la tenue des élections du comité directeur sont régies dans ce règlement.

Lors de l'assemblée générale du 19 avril 2017, Barbara Moser Blanc, Vreni Stockli et Stephan Zimmermann, membres sortants, ont été réélus et effectuent un mandat supplémentaire (jusqu'à l'assemblée générale de 2019).

Lors de l'assemblée générale du 18 avril 2018, le président, Heinz Frei, et les membres sortants, Hans Georg Koch et Daniel Joggi ont été réélus pour un mandat de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2020). Pius Bernet, Roger Suter et Sebastian Tobler ont été élus en tant que membres du comité directeur pour une durée de deux ans.

### Mutations au sein du comité directeur

Hans Jürg Deutsch ne fait plus partie du comité directeur et ne se représente pas. Peter Landis n'est plus membre du comité directeur depuis l'assemblée générale du 18 avril 2018.

### Règlement de compétences

Le comité directeur représente l'association envers l'extérieur et la dirige selon les dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Le comité directeur peut établir des conditions générales d'affiliation et des règlements dans la limite de ses compétences.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paralysés médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

### Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance, ni dans une relation de partenariat durable.

**Organisation interne, commissions**

**Instruments d’information et de contrôle**

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

**Contrat de collaboration avec la FSP**

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s’est engagée à fournir à ses propres frais l’infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l’administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n’est employé au sein de l’AdB. En contrepartie, l’AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais.

Pour des raisons d’efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d’administration de la FSP et de l’AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l’AdB existent.

**Indemnisations**

**Indemnisations des membres du comité directeur**

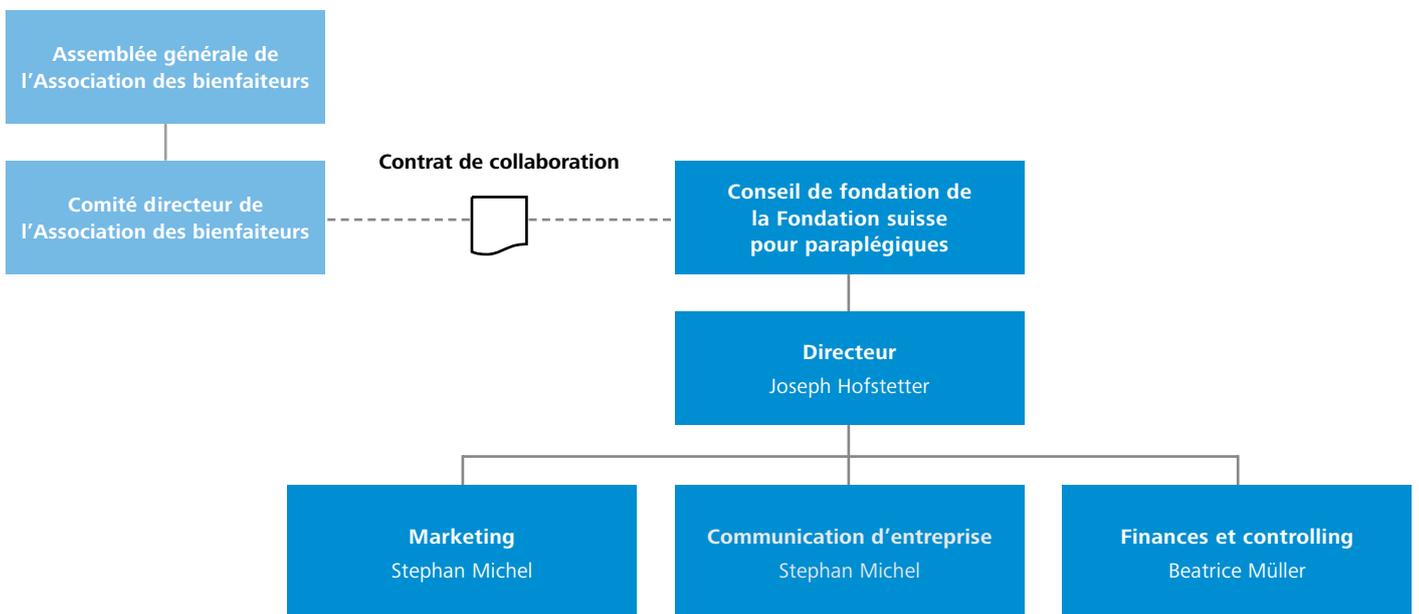
Le règlement des honoraires de la FSP du 20 juin 2018 régit les indemnisations comme suit: le président de l’AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le président de l’AdB, Heinz Frei, a toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour son travail au sein du comité directeur. En 2018, CHF 21763 de jetons de présence (contre CHF 11332 l’année précédente) ont été versés. Le comité directeur composé de neuf membres a siégé sept fois en 2018 (contre quatre fois en 2017 à huit).

**Membres du comité directeur**

Aucune indemnisation n’a été versée à d’anciens membres du comité directeur.

**Indemnisation versée aux chefs de département de la FSP**

La publication de l’indemnisation des responsables de département de la FSP chargés de gérer les affaires courantes pour l’AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la direction dans le rapport annuel de la FSP.



### **Indemnités des comités directeurs des organisations proches**

Aucune indemnité n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

### **Honoraires et rémunérations supplémentaires**

Ni honoraire ni rémunération supplémentaire n'a été versé par l'AdB aux membres du comité directeur.

### **Prêts**

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

### **Gestion des risques**

Le 25 septembre 2018, une ré-évaluation des risques a été effectuée et les mesures qui en découlent vérifiées et redéfinies. Le comité directeur a pris connaissance du rapport d'évaluation des risques 2018 et accepté les mesures proposées. Le comité directeur considère que le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constitue le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risques et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et régit en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

### **Organe de révision**

#### **Durée du mandat du responsable de la révision**

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Rodolfo Gerber gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2015. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

#### **Honoraires de révision**

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2018 se sont montés à CHF 13 142 TVA incl, (contre CHF 13 025 en 2017).

#### **Honoraires supplémentaires**

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

#### **Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision**

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

### **Politique d'information**

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par la Fondation suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2018 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

## Comité directeur



**Frei, Heinz, 1958\***  
de Niederbipp (BE) et Etziken (SO),  
habitant à Oberbipp (BE)

### Président

**Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Membre du CF de la FSP

Commission demandes de soutien  
du CF de la FSP

Ambassadeur de la FSP et coach de la relève sportive

Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, membre de la commission des sports du canton de Soleure, membre du CF de la fondation Daniela Jutzeler Stiftung et de la fondation Joseph Voegeli Stiftung, représentant des athlètes au comité directeur du Conseil des athlètes Swiss Olympic (SOAC) pour le domaine handisport.



**Koch, Hans Georg, Dr méd., 1955**  
de Ziefen (BL), habitant à Grosswangen (LU)

### Vice-président

**Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Études de médecine (Université de Bâle), doctorat. Spécialisation en médecine générale (FMH). Exerce dans diverses cliniques en Suisse, notamment à l'hôpital cantonal de Liestal, au Felix Platter Spital (Bâle) et à

l'hôpital pédiatrique de Bâle. De 1990 à juillet 2013, il exerce au CSP de Nottwil à titre de spécialiste en informatique médicale et en tant que chef de clinique dès 1994. De 2013 à août 2018, responsable du domaine Transfert et application des connaissances au sein de l'ASP en partenariat avec le séminaire « Health Sciences and Health Policy » de l'Université de Lucerne et chargé de cours à l'Université de Lucerne. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique), membre de la DMGP (Société médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



**Bernet, Pius, 1957**  
de Egolzwil (LU), habitant à Egolzwil (LU)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Président du CA d'Active Communication AG Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg; depuis juillet 2018, directeur de la SSBL (fondation pour personnes lourdement handicapées Lucerne). De 2009 à juin 2018, chef des finances de la FSP. Membre du CA du Zentrum Eymatt AG; président de NPO Finanzforum (association); membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC; expert pour ExpertSuisse, VEB, CEPS/Université de Bâle, VMI/Université de Fribourg.



**Joggi, Daniel, Dr ès sc. tech., 1949\***  
de Bätterkinden (BE), habitant à Trélex (VD)

**Membre depuis 2012, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Président de la FSP, président du CA d'Active Communication, membre du CA du CSP, membre du CA d'Orthotec  
Président des commissions demandes de soutien et construction du CF de la FSP  
Études d'ingénieur agronome (EPF Zurich). Ensuite, travail à l'institut d'horticulture de l'EPF Zurich et à l'Agroscope. Puis, jusqu'en 2010, responsable informatique à l'établissement fédéral de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW), Nyon. De 2010 à 2012, directeur par intérim de la FSP. Vice-président de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne, membre du CF de la Fondation internationale pour la recherche en paraplégie (IRP) et de la Fondation Montreux 2006 ainsi que membre de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).



**Moser Blanc, Barbara, 1954**  
de Röthenbach i.E. (BE), habitant à Rheinfelden (AG)

**Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG de 2019**

Membre du CF de la FSP  
Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de responsable marketing, diplôme « Coaching systémique ». Études post-grades

en développement d'entreprise/change management et psychologie. Longue expérience en tant que cheffe du marketing et membre de la direction, à son compte en tant que conseil en entreprise, chargée de cours de marketing, assesseur, conseil et coach en management à son compte.



**Stöckli, Vreni, 1953 \***

de Hermetschwil (AG), habitant à Ibach (SZ)

**Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG de 2019**

Professeure de ski diplômée, elle a travaillé dans des écoles de sports de neige. Femme au foyer et mère de famille. Sportive handicapée (ski alpin) ayant remporté de nombreux succès, également lors de championnats du monde et des Jeux paralympiques. Membre de l'UDC, conseillère cantonale de Schwyz (de 2000 à 2002).



**Suter, Roger, 1967 \***

de Beromünster (LU), habitant à Sursee (LU)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Directeur du centre d'innovation pour les technologies d'assistance (IAT) par intérim, membre du CA d'Orthotec  
Analyste programmeur, plusieurs années d'activité comme programmeur senior/analyste

dans le domaine développement de logiciels et direction de projet. Depuis 2005, directeur technologie IT, président de la direction et associé de la Celsus GmbH, Lucerne. Études supérieures, université de Hagen: sciences politiques et d'administration ainsi que MBA à la haute école de Lucerne. Membre de la commission cantonale Pro Infirmis, canton de Lucerne, et membre du comité directeur de Construire sans obstacles, Lucerne.



**Tobler, Sebastian, 1970 \***

de Heiden (AR), habitant à Farvagny (FR)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG de 2020**

Conseiller IAT (centre d'innovation pour les technologies d'assistance).  
Études poste-grades à la Haute école spécialisée bernoise TI: ingénieur construction automobile ETS; mécanicien automobile. Depuis 2017, participation à l'étude clinique STIMO sous la houlette des professeurs Jocelyne Bloch (CHUV) et Grégoire Courtine (EPFL). Depuis 2016, co-fondateur de la start-up GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, chargé de cours en technique automobile dans le domaine de la construction automobile auprès de la Haute école spécialisée bernoise Technique et Informatique à Bienne. De 1996 à 2011, ingénieur chez Zbinden Posieux SA.



**Zimmermann, Stephan, Dr iur., 1946**

de Zurich et Mels (SG), habitant à Zurich

**Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG de 2019**

Études de droit (Université de Zurich), doctorat et admission au barreau (canton de Zurich). Activité dans divers cabinets d'avocat et au tribunal de la circonscription de Zurich. Aujourd'hui, partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Président du CA de Kamber Consultancy AG et vice-président du CA de Logistik Holding AG. Membre du CA de AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG; Erowa Leasing & Finanz AG, Marbach AG, Orenda Holding AG et Schilling Treuhand AG. Membre du PDC, membre du conseil municipal de la ville de Zurich de 1974 à 1984 et président du PDC à Zurich (8<sup>e</sup> arrondissement).

\* = Personne en fauteuil roulant

AG = assemblée générale

CF = Conseil de fondation

CA = conseil d'administration

## Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



**Hofstetter, Joseph, Dr iur., 1960**  
de Doppleschwand (LU), habitant Nottwil (LU)

### **Directeur depuis 2012**

Membre du CA d'Awono AG  
Membre du CF de la fondation patronale de prévoyance du GSP  
Études de droit (Université de Berne), doctorat et admission au barreau (canton de Lucerne).  
A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour l'ASP et le CSP, dès 2006 responsable du service juridique de la FSP et du CSP. Secrétaire général de la FSP et directeur du service juridique à partir de 2010. Membre du CA de medkey AG, membre du CF de la Fondation Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit (forum lucernois assurances et sécurité sociales) .



**Michel, Stephan, 1966**  
de Ebikon (LU), habitant à Rothenburg (LU)

### **Responsable Communication et marketing depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018**

Executive Master of Science in Communications Management/MScom Licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing). Pendant cinq ans, responsable marketing et communication d'entreprise au siège central de la banque Valiant à Berne. Auparavant, il a travaillé pendant douze ans pour l'assurance maladie CSS dans le domaine Corporate et Marketing Communications en tant que responsable Media Relations et communication d'entreprise, puis pendant trois ans, comme responsable Corporate et Marketing Communications. Avant cela, rédacteur et journaliste auprès de divers quotidiens suisses.



**Müller, Beatrice, 1970**  
de Flühli (LU), habitant à Hütten (ZH)

### **Cheffe des finances de la FSP depuis le 15 octobre 2018**

Membre du CA d'AWONO SA  
Économiste d'entreprise HES et MAS en contrôle de gestion  
Entre 2012 et septembre 2018, responsable Finances et administration et adjointe de la directrice du centre hospitalier universitaire Balgrist. Auparavant, responsable des finances et du contrôle de gestion de l'hôpital de Einsiedeln pendant huit ans. Présidente du CA Balgrist PartnerOrtho AG.



Rapport financier de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques

# Bilan

CHF	Note	31.12.18	%	31.12.17	%
<b>Actifs</b>					
Liquidités	1	7 966 053	6,2	6 331 887	5,3
Autres créances à court terme	2	603 431	0,5	1 325 795	1,1
Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	53 821 268	42,0	52 410 825	44,0
<b>Actifs circulants</b>		<b>62 390 751</b>	<b>48,7</b>	<b>60 068 507</b>	<b>50,4</b>
Paiements anticipés à la FSP des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	3	58 775 605	45,9	52 145 408	43,7
Placements liés à l'objet	4	7 000 000	5,5	7 000 000	5,9
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>65 775 605</b>	<b>51,3</b>	<b>59 145 408</b>	<b>49,6</b>
<b>Actifs</b>		<b>128 166 356</b>	<b>100,0</b>	<b>119 213 915</b>	<b>100,0</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	5 553 616	4,3	4 590 278	3,9
Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme	6	53 821 268	42,0	52 410 825	44,0
Passifs transitoires	7	17 784	0,0	6 610	0,0
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>59 392 668</b>	<b>46,3</b>	<b>57 007 713</b>	<b>47,8</b>
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	58 775 605	45,9	52 145 408	43,7
<b>Fonds étrangers</b>		<b>58 775 605</b>	<b>45,9</b>	<b>52 145 408</b>	<b>43,7</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>118 168 273</b>	<b>92,2</b>	<b>109 153 120</b>	<b>91,6</b>
Capital lié « Montants de soutien bienfaiteurs »		7 000 000	5,5	7 000 000	5,9
Capital d'association		2 998 083	2,3	3 060 794	2,6
<b>Capital d'organisation</b>		<b>9 998 083</b>	<b>7,8</b>	<b>10 060 794</b>	<b>8,4</b>
<b>Passifs</b>		<b>128 166 356</b>	<b>100,0</b>	<b>119 213 915</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Compte d'exploitation

CHF	Note	2018	%	2017	%
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	9	70 725 083	85,6	68 387 868	86,2
Dons liés à l'objet	10	5 211 086	6,3	6 219 341	7,8
Cotisations des membres IC pour collaborateurs GSP	11	111 960	0,1	103 545	0,1
<b>Total cotisations des membres et dons</b>		<b>76 048 129</b>	<b>92,0</b>	<b>74 710 754</b>	<b>94,1</b>
Contribution d'exploitation IC de la FSP	12	6 600 000	8,0	4 660 000	5,9
<b>Performance opérationnelle interne</b>		<b>6 600 000</b>	<b>8,0</b>	<b>4 660 000</b>	<b>5,9</b>
<b>Performance opérationnelle</b>		<b>82 648 129</b>	<b>100,0</b>	<b>79 370 754</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Cotisations des membres et dons transmis à FSP	9	- 76 048 129	- 92,0	- 74 710 754	- 94,2
Montants de soutien bienfaiteurs	13	- 6 600 000	- 8,0	- 4 660 000	- 5,9
Frais de personnel	14	- 22 710	- 0,0	- 11 744	- 0,0
Frais de gestion et d'informatique	15	- 38 178	- 0,0	- 17 372	- 0,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 82 709 018</b>	<b>- 100,1</b>	<b>- 79 399 869</b>	<b>- 100,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>		<b>- 60 889</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 29 115</b>	<b>- 0,0</b>
Charges et produits financiers	16	- 1 822	- 0,0	242 008	0,3
<b>Résultat annuel</b>		<b>- 62 711</b>	<b>- 0,1</b>	<b>212 893</b>	<b>0,3</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

## Tableau des flux de trésorerie

1 000 CHF	Note	2018	2017
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
<b>Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle</b>			
Résultat financier avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		- 62 711	212 893
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	- 1 410 443	- 845 115
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	- 6 630 197	- 4 605 482
Variation des dettes sur livraisons et prestations de services	5	963 338	590 278
Variation des passifs transitoires	7	11 174	750
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	6	1 410 443	845 115
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	6 630 197	4 605 482
<b>Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle</b>		<b>911 801</b>	<b>803 921</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>			
Investissements/Désinvestissement dans des placements liés à l'objet		0	7 000 000
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>7 000 000</b>
<b>Free cash flow</b>		<b>911 801</b>	<b>7 803 921</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>			
Augmentation/diminution du financement interne au groupe (dès 2017 avec prêts FSP)		722 365	- 7 513 469
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>		<b>722 365</b>	<b>- 7 513 469</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1 634 166</b>	<b>290 452</b>
État des liquidités au 01.01.	1	6 331 887	6 041 435
État des liquidités au 31.12.	1	7 966 053	6 331 887
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1 634 166</b>	<b>290 452</b>

\* Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Le Conseil de fondation a décidé en 2017 de centraliser la gestion de fortune, des liquidités et des dettes de la totalité des entreprises du groupe au sein d'un *Corporate treasury* (compte trésorerie entreprises) – afin d'optimiser le financement des constructions sur le campus de Nottwil. Cela signifie concrètement que les entreprises du groupe ont mis les liquidités dont elles n'ont pas besoin pour leurs activités à la disposition de la FSP sous forme

prêts IC (à court et long terme) ou d'avoirs en compte courant. Les effets de ce financement interne au groupe figurent sous flux de trésorerie découlant d'opérations financières. Les livraisons et prestations de services internes au groupe continuent de figurer sous flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle. Le *Free cashflow* englobe tous les investissements et est en outre comptabilisé selon la méthode *management approach*.

## Variation du capital de l'association

### Exercice 2018

CHF	Situation initiale 01.01.18	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.18
Capital social	3 060 794	0	- 62 711	2 998 083
Capital lié « Montants de soutien bienfaiteurs »	7 000 000	6 600 000	- 6 600 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 62 711	62 711	0
<b>Total</b>	<b>10 060 794</b>	<b>6 537 289</b>	<b>- 6 600 000</b>	<b>9 998 083</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

### Exercice précédent

CHF	Situation initiale 01.01.17	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.17
Capital social	2 847 902	212 893	0	3 060 794
Capital lié « Montants de soutien bienfaiteurs »	7 000 000	4 660 000	- 4 660 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	212 893	- 212 893	0
<b>Total</b>	<b>9 847 902</b>	<b>5 085 786</b>	<b>- 4 812 893</b>	<b>10 060 794</b>

\* Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut entraîner des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant) ainsi qu'aux projets spécifiques de l'AdB. Le règlement « Utilisation des fonds » du compte « Montant de soutien bienfaiteurs/projets spécifiques » s'applique pour l'utilisation des fonds.

# Notes explicatives des comptes annuels 2018

## Bases

### Généralités

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) est une association au sens des art. 60 ss. CC sise à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

### Base de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB a été clôturée le 31 décembre conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables Swiss GAAP RPC. La publication est identique au rapport interne (*management approach*).

## Principes comptables et d'évaluation

### Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du Groupe.

### Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant explicitement la durée de l'affiliation (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultats seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2018 ont été envoyées début octobre 2018 et les paiements pour 2019 déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ».

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

### Contribution d'exploitation Intercompany (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

### Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. À partir de 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur du nouveau bâtiment qui abritera l'espace visiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2018. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

### Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien bienfaiteurs ». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

### Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

### Paievements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral du paiement anticipé des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

### Impôts sur les bénéfices

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

### Capital lié « Montant de soutien bienfaiteurs »

Le capital lié « Montant de soutien bienfaiteurs » de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 20 avril 2011.

### Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche qui-conque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

## Notes explicatives du bilan

## 1. Liquidités

CHF	31.12.18	31.12.17
Comptes postaux	7 914 498	5 478 811
Comptes bancaires	51 554	457 392
Liquidités en circulation	0	395 684
<b>Total</b>	<b>7 966 053</b>	<b>6 331 887</b>

Avec l'augmentation des liquidités, la solvabilité pour les versements non effectués des montants de soutien pour les bienfaiteurs est garantie. Ceux-ci figurent comme en 2017 sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ». Du fait du bouclage des titres en dépôt, la position « Liquidités en circulation » n'est plus exigée.

## 2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.18	31.12.17
Fondation suisse pour paraplégiques	603 431	1 325 795
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	53 821 268	52 410 825
<b>Total net</b>	<b>54 424 698</b>	<b>53 736 620</b>

Les créances envers la FSP ont été réduites de CHF 0,7 mio et peuvent toujours être consultées directement si nécessaire. Les paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante ont progressé de CHF 1,4 mio, s'établissant à CHF 53,8 mio, grâce à une hausse des paiements anticipés à la date de clôture.

## 3. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	2018	2017
<b>État au 01.01.</b>	<b>52 145 408</b>	<b>47 539 926</b>
Augmentations	8 359 843	6 048 750
Diminutions	- 1 729 646	- 1 443 268
<b>État au 31.12.</b>	<b>58 775 605</b>	<b>52 145 408</b>

La progression des paiements anticipés repose sur une forte croissance du nombre de membres permanents (cf. note explicative 9), ce qui a conduit à une régularisation des CHF 1000 versés au profit des années à venir selon l'âge d'entrée du membre.

## 4. Placements liés à un objet

Le prêt sans intérêt de CHF 7,0 mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 court jusqu'en 2024.

## 5. Dettes résultant de livraisons et prestations

CHF	31.12.18	31.12.17
Fournisseurs	8 616	0
Montants de soutien à bienfaiteurs	5 545 000	4 590 000
Filiales	0	278
	<b>5 553 616</b>	<b>4 590 278</b>

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteurs déposées mais non encore approuvées ont augmenté de CHF 1,0 mio par rapport à 2017.

## 6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.18	31.12.17
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	53 821 268	52 410 825
<b>Total</b>	<b>53 821 268</b>	<b>52 410 825</b>

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont progressé de CHF 1.4 mio en 2018 par rapport à 2017.

Les nouveaux membres arrivés à partir du 1<sup>er</sup> septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante, c.-à-d. que la logique de délimitation est différente de celles des personnes qui sont déjà affiliées.

## 7. Passifs de régularisation

CHF	31.12.18	31.12.17
Frais de révision	3 384	3 360
Autres passifs de régularisation	14 400	3 250
<b>Total</b>	<b>17 784</b>	<b>6 610</b>

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2018. Afin de tenir compte du nombre plus élevé de participants à l'assemblée générale 2017, la régularisation est haussée en conséquence.

## 8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2018	2017
<b>État au 01.01.</b>	<b>52 145 408</b>	<b>47 539 926</b>
Constitution sans effet sur le compte de résultat	8 359 843	6 048 750
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 1 729 646	- 1 443 268
<b>État au 31.12.</b>	<b>58 775 605</b>	<b>52 145 408</b>

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position « Constitution sans effet sur le compte de résultat » correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position « Dissolution avec effet sur le compte de résultat » comprend la part annuelle 2018 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

## Notes explicatives du compte d'exploitation

## 9. Produits des affiliations

CHF	2018	2017
<b>Affiliations annuelles</b>		
Cotisations des affiliations annuelles encaissées brut	70 405 881	67 789 716
Variation exercice comptable	- 1 410 443	- 845 115
<b>Produit total membres annuels</b>	<b>68 995 438</b>	<b>66 944 600</b>
Ménages au 31.12.	1 120 132	1 105 518
Produit moyen	61,60	60,55
<b>Affiliations de membres permanents</b>		
Cotisations des affiliations permanentes encaissées brut	8 359 843	6 048 750
Variation exercice comptable	- 6 630 197	- 4 605 482
<b>Produit total membres permanents</b>	<b>1 729 646</b>	<b>1 443 268</b>
Personnes au 31.12.	79 452	71 614
Produit moyen	21,77	20,15
<b>Total</b>	<b>70 725 083</b>	<b>68 387 868</b>
Affiliations	1 199 584	1 177 132
Produit moyen	58,96	58,10

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 2,0 mio et ceux issus des affiliations permanentes de CHF 0,3 mio en raison de l'ajustement de la logique de délimitation par rapport à 2017 et de la conquête de membres supplémentaires.

## 10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Un appel aux dons (dits affectés) en faveur du nouveau bâtiment qui abritera l'espace visiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2018. Ces trop-perçus de la cotisation des membres – lesquels ont baissé de CHF 1,0 mio par rapport à l'année précédente – sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

## 11. Produit des affiliations IC

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du Groupe et comptabilisées séparément.

## 12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

### 13. Montants de soutien pour les bienfaiteurs

Pendant l'exercice, CHF 6,6 mio ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 5,6 mio ont été versés à 33 membres (contre 26 en 2017). Cette différence de CHF 1,0 mio figure dans le bilan sous «Dettes résultant de livraisons et prestations».

### 14. Charges de personnel

CHF	2018	2017
Charges salariales	21 763	11 332
Frais d'assurances sociales	947	412
<b>Total</b>	<b>22 710</b>	<b>11 744</b>

L'AdB n'emploie aucun personnel propre. Cette position représente les honoraires du comité directeur. L'augmentation est due à la cadence plus élevée des réunions.

### 15. Charges administratives

CHF	2018	2017
Frais de révision	13 142	13 025
Frais pour les organes et la comptabilité publique	16 025	750
IC Frais de locaux du Groupe	2 398	0
IC Frais administratifs et informatiques du Groupe	6 614	3 597
<b>Total</b>	<b>38 178</b>	<b>17 372</b>

La position «Comptabilité publique et IC Frais administratifs et informatiques du Groupe» correspond à des frais en lien avec l'assemblée générale 2017 y compris les nécessaires passifs de régularisation pour l'assemblée générale 2018.

### 16. Charges financières et produits financiers

CHF	2018	2017
Frais de compte et commissions	- 627	- 18 056
Moins-values sur les cours et rectifications de valeurs	- 1 195	0
<b>Total frais financiers</b>	<b>- 1 822</b>	<b>- 18 056</b>
Produits financiers, dividendes	0	126 732
Plus-values sur les cours et rectifications de valeurs	0	133 332
<b>Total produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>260 064</b>
<b>Total</b>	<b>- 1 822</b>	<b>242 008</b>

Les titres en dépôt ont été bouclés et les dernières transactions effectuées entraînent des charges financières en 2018.

### 17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

### 18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. Le comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 82 mio aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement des bâtiments de la FSP à Nottwil par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

### **19. Transactions avec des personnes proches**

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

### **20. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs**

En 2018, CHF 21763 (contre CHF 11332 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

### **21. Résultats après clôture du bilan**

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication des comptes annuels, aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2018 ne s'est produit.

### **22. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques**

Le comité directeur demande à l'assemblée générale du 24 avril 2019 d'accepter les comptes annuels 2018 tels qu'ils sont présentés.

# Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.18	31.12.17
Résultat annuel	- 62 711	212 893
./. Attribution au capital de l'association	62 711	- 212 893
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sur proposition du comité directeur, l'utilisation du résultat annuel 2018 sera soumise pour approbation à l'assemblée générale du 24 avril 2019. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous «Variation du capital de l'association».

Pour le comité directeur



Heinz Frei  
Président



Dr méd. Hans Georg Koch  
Vice-président

Nottwil, le 13 mars 2019

# Rapport de l'organe de révision



**Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée des membres de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques (AdB), Nottwil**

**Rapport de l'organe de révision sur  
les comptes annuels 2018**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 20 à 31) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance (pages 5 à 18) n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

## **Responsabilité du comité directeur**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux Statuts de l'association, incombe au Comité directeur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité directeur est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et des statuts de l'association.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité directeur de l'Association.

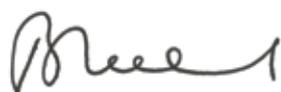
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 2 avril 2019

PricewaterhouseCoopers AG



**Rodolfo Gerber**  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



**Barbara Mebold**  
Expert-réviseur

# Impressum

**Rapport annuel 2018**  
de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

Parution en allemand et en français  
Seule la version allemande fait foi.

**Éditrice**

Association des bienfaiteurs  
de la Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

**Concept / rédaction / réalisation**

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

**Traduction / relecture**

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

**Remarque**

Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est employée dans les textes. Celle-ci comprend toujours les personnes des deux sexes.

État au 2 avril 2019



